

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 007-210701579-20250407-DB_04_CAA070425-DE

S'LO

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 07 avril 2025 - 18 h 00 - convocation du 21 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-004

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2025, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation : **DEPENSES** : 120 504,79 euros
 RECETTES : 120 504,79 euros

Investissement : **DEPENSES** : 610 159,03 euros
 RECETTES : 610 159,03 euros

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
 MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MME CORTIAL à M. CUER . Mme GAGNOT à Mme DENIS

Absent(s) : M^s MONTCHAUD et ROUX

Secrétaire de Séance : M. REYMONDON

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes POUR :	12
Votes CONTRE :	
Abstentions :	1

Le Maire,



Le secrétaire de séance,